

Epreuve - Matière : 101 - 0447 Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

"#metoo", "#balance ton poic" : au travers ces deux "hashtags" sur les réseaux sociaux ces derniers temps révélaient la tension existante concernant la place de la femme au sein de la société. La chanteuse "Angel" en a d'ailleurs fait une chanson avec son célèbre "balance ton...". Le corps de la femme est interrogé, et aussi une réflexion sur la formation des filles en EPS depuis 1967 prend tout son sens : en effet l'EPS adhérent une formation corporelle, physique aux élèves, filles et garçons.

Le sujet nous invite à analyser la citation de DAVISSE et LOUREAU : nous avons repéré 3 idées dans leur extrait. Tout d'abord la notion de "formation des filles" qui déterminerait le fait de "modèle" les filles selon des normes et des valeurs. L'EPS étant une discipline obligatoire avec une "utilité sociale" (ARNAUD, Le corps en mouvement, 1981), on peut déjà s'interroger sur le lien entre la place de la femme dans la société et les normes et valeurs que l'on transmettrait en EPS depuis 1967 aux jeunes filles, futures femmes. La 2^e idée retenue concerne l'aspect obligatoire de l'EPS pour les filles dans sa pertinence : les auteurs nous entendent l'idée que l'EPS est plus importante pour les filles que pour les garçons (du moins en 1991). Cela questionne alors le rôle de l'école et de l'EPS dans la transmission des normes et valeurs au regard des femmes et leurs pratiques au sein de la société : est-ce que les femmes ont un égal accès à la culture physique que les hommes ? Le rôle de l'école est ainsi questionné : doit-elle reproduire le modèle social, ou au contraire aller à contre sens ?

La 3^{ème} idée retenue qui en découle est la fréquentation des filles à une culture physique contemporaine. Ainsi se questionne alors la culture physique à transmettre en EPS et comment est-elle transmise au regard des différences entre les filles et les garçons. Nous essaierons d'expliquer, de discuter ces 3 idées retenues au sein du densu, au regard de l'évolution de l'EPS.

En nous appuyant sur P. ARNAUD (1981, op. cit) nous définissons l'EPS comme une discipline d'enseignement s'adressant au corps des élèves et qui possède : une utilité sociale, une représentativité culturelle et des contenus hiérarchisés, évalués dans des programmes. Ces aspects ont évolué depuis 1967 ce qui nous amène à déterminer 3 évolutions dans l'identité de l'EPS : une EPS "sportive", puis au statut "éducatif renforcé", enfin à une identité "sociale, personnalisée" aux élèves. La formation envisagée des filles, son caractère obligatoire, et leur fréquentation à la culture physique de chaque période vont se questionner au regard de ces 3 évolutions identitaires. Nous appuierons notre réflexion sur les supports utilisés, leur classification, ainsi que sur l'évaluation au sein de l'EPS. Cependant nous venons que l'EPS est "plurielle" et que nos idées vont s'inscrire dans des débats qui mettent en avant la difficulté de la réflexion. Comme le souligne MARSENACH (Les pratiques des enseignants ont-elles évolué ? Tradition ? Innovation ? Revue EPS n° 175, 1982) deux EP "parallèles" se développent : celle des textes officiels et celle du terrain.

Le sujet nous demande de discuter l'extrait des auteurs au regard de l'évolution de l'EPS. "Au regard" signifie à travers : en d'autres termes si nous voyons des éléments repérables dans l'évolution de l'EPS concernant la formation des filles, la pertinence du caractère obligatoire pour elles dans leur fréquentation à une culture physique contemporaine. Il ne s'agit alors de déterminer si la citation se confirme, s'infirme, et avec quelle intensité (totalement, partiellement) et sur quoi dans l'EPS. Et ceci dans les différentes périodes historiques depuis 1967.

Nous allons montrer dans ce devoir que la citation de DANISE et LOUVEAU se confirme au regard de l'évolution de l'EPS de 1967 à 2022. Pour autant nous venons que cette "confirmation" s'opère différemment selon les périodes marquant des "degrés" différents. Nous pouvons expliquer cela par l'évolution de la place de la femme au sein de la société.

Dans une 1^{ère} partie, de 1967 à 1985 (date des IO) nous allons montrer que la citation se confirme totalement au regard de l'évolution "sportive" de l'EPS concernant le moyen d'évaluer les filles, les supports utilisés et les contenus transmis. Cependant nous venons que cela débouche sur des différences entre les filles et garçons dans la culture physique transmise, accentuant les inégalités.

Dans une 2^e partie, de 1985 à 2002 (parution des programmes lycées) nous montrerons que la citation se confirme toujours au regard de l'évolution de l'EPS au statut scolaire et éducatif renforcé. Cependant nous venons que les inégalités marquées par la période précédente a donné plus de force à l'extrait des auteurs (la date de parution en témoigne) renforçant les idées analysées plus haut. Néanmoins nous venons que sur l'aspect de la fréquentation des filles comme essentielle d'une culture physique se partage de plus en plus avec les associations sportives extra-scolaires.

Dans une 3^e partie, de 2002 à nos jours nous allons montrer que la citation se confirme au regard de l'évolution de l'EPS. Nous montrerons que c'est le cas concernant les pratiques de terrain car une inégalité de réussite dans la formation corporelle subsiste entre les filles et les garçons. Cependant nous venons qu'au niveau officiel des mesures sont prises pour tendre vers plus d'égalité dans la formation des filles.

Dans cette 1^{ère} partie, de 1967 à 1985 nous allons montrer que la citation se confirme totalement au regard de l'évolution de l'EPS qui a une identité à majorité "sportive". Cependant nous venons que cela débouche sur des inégalités "officielles" et de terrain, renforçant encore plus la citation, mais en même temps nous questionne sur la validité idéologique des moyens utilisés par l'EPS pour former les filles de manière égalitaire.

Notre 1^{ère} idée va être de montrer que la culture physique transmise est commune aux filles et garçons au niveau des normes : en effet il s'agit de faire pratiquer aux filles des sports qui doivent occuper "la plus grande place" (IO de 67). La compétition, valeur essentielle de la culture

physique contemporaine de cette période, est soumise aux pratiques des filles. Le caractère obligatoire de l'EPS dans la formation "sportive" des filles se justifie pleinement car elles sont sans doute moins marquées par cette pratique. En effet comme le souligne POCIELLO il existe de véritable territoire masculin et féminin dans les pratiques sportives (Les cultures sportives, 1995). Ainsi pour former corporellement les filles, les faire accéder à une culture physique dont elles ont moins accès nous semble justifier l'affirmation totale des auteurs.

Néanmoins, certains éléments "officiels" et du terrain viennent mettre à débat ceci. En effet, notons que certaines APS sont réservées aux filles et aux garçons : nous pouvons le voir dans la phase III de la programmation des IO de 67 ("Programme détaillé des activités"). La danse est pratiquée uniquement par les filles et elles n'ont pas accès à un certain pan de la culture physique : pas de rugby ou de sports de combats pour elles. De plus notons que la danse est très peu programmée sur le terrain : Mausemich (1982, op cit) a analysé 31 écoles d'EPS à cette période : 1 seule concerne le domaine de l'expression corporelle. On peut alors se demander si l'EPS, par ses moyens utilisés, forme les filles de manière égalitaire aux garçons : ainsi ne pourrait-on pas dire que la citation de DAUSSE et LOUREAU est fautive de ce point de vue ? Le caractère obligatoire de l'EPS dans une école qui accentue les différences se justifie-t-il ?

Notre 2^e idée va être de montrer que les contenus transmis sont essentiellement des "techniques sportives" (IO de 67). En effet notons dans la phase III de la programmation des IO de 67 (op. cit) qu'en relais 6-5- il s'agit de contenus esquivés puisque il s'agit de dispenser "un apprentissage technique" de la foulée". La culture physique transmise aux filles est celle du sportif de haut niveau, comme en témoigne des articles dans la Revue EPS de cette période : par exemple VIVES, "Le saut en longueur - pédagogie" (Revue EPS n° 98, 1967) décrie la technique d'un sauteur en longueur avec des kinogrammes montrant le bon geste à reproduire. Les filles vont fréquenter cette culture physique transmise en EPS, confirmant la nécessité de la rendre obligatoire pour elles. En effet cela leur permet de s'émanciper par l'acquisition de pouvoirs moteurs nouveaux. Et comme l'affirme HABERMAS (1978) la technique à cette époque est source de progrès, de puissance. D'ailleurs les IO de 67 le rappelle, le sport est "source de progrès" dans la société.

Néanmoins, comme pour notre 1^{re} idée, les filles sont exclues de certains contenus techniques car elles n'ont pas accès à certaines APS. De plus, leur répartition dans un système démixté s'opère souvent sur le terrain nous interpelle sur la formation des filles à égalité de droit avec les

Epreuve - Matière : 101 - 0447 Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

garçons dans l'accès à une culture physique. Une enseignante témoigne à cette période sur ces pratiques : les femmes enseignaient aux filles la danse et l'expression corporelle pendant que les hommes enseignaient aux garçons (MARSENACH, Evolution des séances d'EPS de 1965 à nos jours. Quelques tendances. Revue contre pied n° 17, 2005). Dans une EPS qui gère les différences filles / garçons en les séparant nous questionne sur une formation des filles qui se justifie, selon les propos des auteurs. Ainsi la citation est discutable de ce point de vue.

Notre 3^e idée est de montrer que l'évaluation à cette période permet de confronter les filles à la notion de performance, donnée essentielle de la culture physique du moment. En effet un outil à cette période est la table LETESSIER en Athlétisme : et remarquons qu'une distinction est faite selon le sexe et selon l'âge. Selon nous la citation se confirme car l'EPS donne un accès égal aux filles dans leur formation en fréquentant cette donnée essentielle de la culture physique du moment. Néanmoins sur le terrain le certificat d'absence et d'assiduité en vigueur jusqu'en 1986 rend les notes moins importantes pour les filles qui ne produiraient pas de bonnes performances et minimise ainsi le crédit accordé de par de cette culture physique dans la formation des filles. Ainsi la citation ne se vérifie pas sur cet aspect.

Nous avons montré dans cette partie que la citation se confirme totalement au regard de l'évolution de l'EPS sur les éléments évaluatifs, les supports utilisés et contenus transmis. Toutefois certains aspects viennent atténuer l'extrait à cette période, s'expliquant par un certain décalage entre les pratiques et l'aspect officiel de la discipline. Les filles sont confrontées à

Certains aspects de la culture physique du moment, mais cela a généré aussi des différences que l'on pourrait caricaturalement énoncer sous la forme d'une "EPS fille pour les filles, et une EPS garçons pour les garçons".

Dans cette 2^e partie, de 1985 à 2002, nous allons montrer que la citation se confirme toujours au regard de l'évolution de l'EPS au statut scolaire et éducatif renforcé. Nous allons voir que la citation prend plus de poids à cette période au regard des supports utilisés, de la classification adoptée (des APSA) ainsi que de l'évaluation qui ont évolué dans un souci d'égalité de formation chez les filles. Cependant nous venons que la citation se discute sur le fait que les filles accèdent de plus en plus à la culture physique contemporaine aussi en dehors de l'école, partageant ainsi les responsabilités dans leur formation.

Notre 1^{ère} idée est de montrer que les supports utilisés se diversifient : en effet notons dans les IO de 85 que les APS sont multiples et se diversifient. D'ailleurs elles sont classées en 7 groupes d'activités selon leur nature. Il n'y a plus de différences résiduelles concernant leur pratique, ce qui permet de dire que l'affirmation de DAVISSE et LOUVEAU se vérifie de ce point de vue : la formation des filles en EPS se démocratise en quelque sorte, ce qui leur permet de fréquenter une culture physique contemporaine diversifiée. En effet les IO de 85 rappellent que les APS sont à la fois objet et moyen de l'enseignement de l'EPS, et qu'elle se joue de buts différents : compétition, détente, extraction, expression... Les filles ont un égal accès à cette culture. Ceci peut s'expliquer dans un contexte de l'école qui recherche l'égalité (s'incarnant par la réforme HADY du collège unique, 1975) et par un poids de plus en plus important de la femme dans son émancipation au sein de la société. L'école devient le lieu d'accès de droit à cette culture, et l'EPS participe à cette idée. En effet depuis 1981 elle est rattachée au MEN et SAVARY déclare en 1982 dans la loi EPS qu'elle poursuit les mêmes finalités que l'école qui sont : la réussite de tous, la lutte contre les inégalités.

Néanmoins, comme l'a montré O. BESSY (Nouvelles pratiques

Sports de base, Revue EPS 1994) il y a toujours "un mélange à 3" concernant les pratiques : athlétisme, gymnastique et sports collectifs. Les filles fréquenteraient alors qu'un peu limitée de la culture physique contemporaine. Or cette culture est traditionnelle et à dominante "masculine" ce qui nous interpelle sur la situation des filles dans leur formation, et ainsi relativise la réactivité de la citation dans le sens où l'EPS obligatoire "imposerait" des normes masculines aux filles dans les pratiques physiques.

Notre 2^e idée est de montrer que la citation se confirme comme un témoignage de l'apparition de l'A de artistique dans les supports utilisés. APS devient APSA sous l'influence d'A. DAVISSE comme elle le rappelle dans "4 courants de l'EPS" (~~sur~~ coordonné par SENEZ, 2005). Ainsi nous pensons que la formation des filles est d'autant plus visible et importante en EPS par la reconnaissance institutionnelle d'un aspect à caractère plus "féminin" dans l'appellation des supports utilisés. On peut alors dire que la formation des filles a influencé l'évolution de l'EPS sur cet aspect.

Notre 3^e idée est de montrer que la citation se vérifie dans la manière d'évaluer les élèves : en effet il s'agit depuis le baccalauréat 1983 et le baccalauréat 1993 d'évaluer non plus que la performance brute (caractère masculin), mais également les connaissances et la maîtrise d'exécution. A travers ce système d'évaluation on privilégie d'autres aspects de la culture physique contemporaine : ainsi on transmet une formation corporelle plus riche qui se veut d'atténuer les notions "genrées" d'une évaluation "masculine". L'objectif est selon nous de valoriser les caractéristiques de chacun et chacune. Comme l'ont écrit MEARD et KLEIN en 2000 dans la Revue EPS : il s'agit de dispenser une EPS égalitaire pour "le lycéen" et "la lycéenne".

Cependant, A. DAVISSE et LOURBAU avance l'idée de qui, sinon l'école, permettra aux filles d'accéder à la donnée essentielle d'une culture physique contemporaine : cela sous entend qu'il n'y avait que l'EPS pour permettre cela. Or selon nous le poids de plus en plus important des filles et femmes dans les pratiques physiques et sportives extra-scolaires tendent à relativiser l'exclusivité accordée à l'EPS. Ainsi la formation des filles à la culture physique contemporaine semble partagée entre l'école et la société. En revanche la caractéristique obligatoire de l'EPS et l'école permet de dispenser cette culture physique à toutes les filles, dont celles qui ne s'y confrontent pas en dehors de l'école. Ceci témoignant de l'importance de cette citation à cette période pour ces filles.

Nous avons montré dans cette partie que la citation se confirme à cette période au regard de l'évolution de l'EPS concernant

les supports utilisés et leur classification, ainsi que le système d'évaluation. En effet, même si la pratique physique féminine se développe au sein de la société, la transmission d'une culture physique commune reste indispensable pour la formation des filles en EPS. Ainsi le caractère obligatoire de la discipline se justifie de ce point de vue.

Dans cette 3^e partie, de 2002 à aujourd'hui, nous allons montrer que la citation se confirme au regard de l'évolution de l'EPS qui est "soclée, personnalisée" à chacune. En effet nous venons que le caractère obligatoire de l'EPS se justifie pour la formation des filles qui ont toujours des inégalités de réussite et d'accès dans la fréquentation de la culture physique, même si cela tend à se réduire au niveau officiel. L'école tente ainsi de jouer son rôle d'émancipation pour elles, au travers des supports utilisés et leur classification.

Notre 1^{re} idée est de montrer que les supports utilisés depuis 2002 sont classés non plus en 8 groupes mais en 5 Champs d'apprentissages (2015) ou composante culturelle (2002). Ainsi les dimensions esthétiques, artistiques sont mieux "moyées" puisqu'il y a moins de groupes. De plus les supports utilisés sont des Formes de Pratiques Scolaires d'APSA permettant une adaptation des contextes, et diminuant ainsi la "part belle aux capacités innées" (HEARD et KLEIN, op. cit). Ainsi, les filles qui sont souvent moins orientées par les aspects de performance, de force, de vitesse, peuvent s'impliquer davantage dans la culture physique contemporaine transmise. Nous pouvons le voir par exemple avec des pratiques comme celle d'HANULA en athlétisme où la notion de "performance cible" est adaptée à chacun et chacune (Le Combini Athlétique scolaire, Revue Enseigne l'EPS, 2015): il n'y a pas de différence entre filles et garçons dans l'évaluation, il s'agit de réaliser une performance par rapport à soi pour "devenir le champion de soi-même". Ainsi l'EPS par son caractère obligatoire tente de faire fréquenter aux filles un peu essentiel de la culture physique contemporaine. En effet comme l'affirme AUGUSTIN (Agora, 1999, Assiste-t-on vraiment à un rejet de la culture sportive traditionnelle?) les valeurs traditionnelles de performance et compétition donnent "sens et cohérence" à l'ensemble sportif. L'école est ainsi le lieu pour faire fréquenter cette culture aux filles afin de contribuer à leur formation jugée nécessaire. De plus, par une pratique plus régulière d'APSA issue du CA3 l'EPS tente de valoriser leur formation. En effet les programmes lycées de 2019 stipulent de programmer une APSA du CA3 en 2^{nde}. Ainsi la citation des auteurs se confirme.

Epreuve - Matière : 101 - 0447 Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Méanmoins, comme l'affirme VOLONDAT (Revue EPS, 2008) les pratiques de CA1 et CA4 au collège dominent, ce qui le pousse à déclarer que l'EPS officielle est conçue pour un collégien garçon sportif. Ainsi la citation est mise en tension : pourquoi dispenser une EPS obligatoire genrée masculine à des filles dans leur formation ? Même si cette question se pose, notons que la dynamique réflexive des concepteurs de l'EPS est à la réduction de cet aspect pour tenter de dispenser une culture commune qui prend en compte les différences et en limitant le genre "masculin".

Notre dernière idée est de dire que dans le système d'évaluation au BAC, il est tenté de prendre en compte les caractéristiques des filles dans leur évaluation afin de les valoriser. En badminton, dans le référentiel révisé en 2017 il est spécifié de ne pas évaluer les filles avec les garçons et de prendre en compte les différentes façons de jouer. En effet cela est spécifié car dans les pratiques il a été constaté des différences de niveau entre filles et garçons alors que les filles sont plus en réussite au niveau scolaire ! En raquette, il a été noté du doigt que le smash, à connotation masculine avec la force, était un attendu alors que les filles peuvent privilégier d'autres moyens tout aussi efficace pour jouer. Ainsi l'EPS, par ses pratiques évaluatives tentent de valoriser toutes sortes de procédures et ne pas valoriser uniquement le genre masculin. C'est cela nous ce qui nous permet de dire que la citation se confirme sur cet aspect. En revanche des réflexions sont encore à mener pour réduire les inégalités constatées dans les notes au bac entre les filles et les garçons.

Aujourd'hui il semble que l'école et l'EPS tendent vers une

équité plus qu'une égalité, afin de former les filles en les confrontant à la culture physique contemporaine qui est de plus en plus variée. Cependant le poids d'APSA "traditionnelles" est encore fort puisque les 4 APSA les plus programmées au BAC sont le demi-fond, le volley, le badminton et la musculation. Ceci témoigne d'une fréquentation limitée à certains pans de la culture physique sur le terrain.

Nous pouvons expliquer ceci par le fait que l'école et l'EPS recherchent "l'inclusion" (loi d'orientation, 2013) au travers de pratiques favorisant la formation de chacun et chacune, dans la confrontation à une culture physique contemporaine commune. Dans des contextes scolaires et sociaux variables, la citation de DANSSE et LOUVEAU se confirme : en effet des filles, notamment issues de milieux défavorisés, n'ont pas accès à la culture physique contemporaine comme en témoigne le faible taux de licenciées à l'AS dans les LP, ou encore le nombre important de filles se faisant dispenser dans ces établissements (supérieur à 10%). Il semble alors primordial que l'EPS et l'école jouent leur rôle, par son caractère obligatoire, à la formation des filles au niveau corporel. Son existence est alors fondamentale dans son rôle d'utilité sociale.

Pour conclure, nous avons montré dans ce dessin que la citation de DAVISSE et LOUVEAU faisait émerger 3 idées : la formation des filles selon des normes et valeurs, le caractère obligatoire de la discipline qui questionne son rôle pour les filles, et enfin la culture physique transmise. Au regard de ces 3 idées et de l'évolution de l'EPS nous avons voulu montrer que cette citation se confirmait depuis 1967 mais avec des degrés différents selon les éléments de la discipline. De 1967 à 1985 la citation se confirme totalement mais la question du rôle de l'école (reproduire les différences de la société) nuance cette affirmation. De 1985 à 2002 la citation se confirme aussi et nous avons envisagé une influence de la formation des filles sur l'évolution de l'EPS avec des APSA qui se diversifient et qui accorde plus de place à l'"artistique". Enfin, de 2002 à aujourd'hui nous avons montré que la citation se confirmait mais avec une tendance de moins en moins forte car l'EPS prend des dispositions afin de gérer les caractéristiques différentes des filles. Toutefois l'EPS se justifie plus visiblement selon les contextes où les filles sont exclues de certains pans de la culture physique.

Aujourd'hui, dans une école inclusive, la notion de "genre" semble avoir remplacé celle de sexe. En effet la notion de "transgenre" est de plus en plus d'actualité avec des êtres qui se sentent plus à l'aise dans l'autre "sexe" que celui défini biologiquement. La question de la formation des filles en EPS englobe finalement la réponse dans la formation de tous et toutes. S. DE BEAUVOIR écrivait "on ne naît pas femme, on le devient", aujourd'hui il semble que cela s'étende à la notion que chacun peut devenir soi-même.

